

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf J-C. BENIGAUD et A. FRAGNE, excusés, a traité les sujets ci-après :

► COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019 du service assainissement :

Les comptes 2018 sont clôturés avec un excédent global de 62959.29€, qui est repris dans le budget prévisionnel de 2019, qui s'équilibre à 6549€ en fonctionnement et 76 512€ en investissement. Le montant exact des travaux de réhabilitation de la lagune et de certains tronçons du réseau étant encore en cours d'étude, le montant de l'emprunt nécessaire pour couvrir l'autofinancement après déduction des subventions sera fixé en fin d'année 2019, après consultation des entreprises.

► COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019 (budget général) :

Après reprise des résultats 2018, à savoir 185 053€ d'excédent de fonctionnement et 66 446€ de déficit d'investissement, le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à 379 504€ en fonctionnement et 361 442€ en investissement, sans emprunt.

Les opérations d'investissement concernent cette année : l'extension/aménagement du cimetière des Moulins, y compris l'installation d'un colombarium et la reprise des murs existants, pour un total de 183 335€, l'aménagement de la garderie : 25 000€, des travaux dans les logements locatifs du Vieux Cherier et dans les 3 maisons construites en 2003, pour 32 000€, l'aire de jeux du Vieux Cherier : 10 000€ (recherche de terrain en cours), la participation aux goudronnages 2019 à hauteur de 14776€, l'acquisition de mobilier pour l'école, la signalisation de rues et lieux-dits.

CA et BP sont votés à l'unanimité.

► VOTE DES IMPOTS LOCAUX

Les services fiscaux ont réévalué les bases taxables de la commune de 1,23 %, le conseil municipal ne modifie donc pas les taux qui restent à 10 % en taxe d'habitation, 5,75 % en foncier bâti, 221,68 % en foncier non bâti et 15,2 % en contribution foncière des entreprises. Le produit des impôts locaux directs sera donc de 79 075€ en 2019.

► **VOTE DES SUBVENTIONS** : le conseil municipal privilégie cette année les actions locales avec 150€ au relais transport d'Urfé (qui s'est beaucoup développé sur notre commune en 2018), 150 € aux "Sourires d'Urfé" (aide à l'acquisition d'un véhicule pour les pensionnaires de la maison de retraite de St Just en Chevalet) et 200€ à l'ADMR (pour les livraisons de repas à domicile).

► **FUSION DU SYNDICAT DES EAUX DE L'ISABLE** : approbation des statuts de la nouvelle entité "Roannaise de l'eau", incluant à partir du 1er janvier 2020 le syndicat des Eaux de l'Isable dont nous faisons partie, aussi bien en tant que fournisseur de l'eau qu'en tant que bénéficiaire des réseaux d'eau potable. Par contre, la commune de Cherier ne faisant pas partie du Grand Roanne, nous n'adhérons pas au service optionnel de l'assainissement, pour lequel nous conservons pour l'instant la compétence au niveau communal.

► **CONVENTIONS AVEC ENEDIS** : approbation des conventions à intervenir avec Enedis pour le passage de la ligne souterraine d'électricité transportant le courant qui sera produit par le parc éolien en projet aux Pras jusqu'au poste de Lentigny. Un poste sera aménagé à mi-parcours, sur le terrain communal en-dessous des 3 maisons locatives des Moulins.

► **DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN** en bordure de la route Napoléon, qui présente une emprise de 10m de large entre les deux ateliers Souchon, afin de permettre le développement de l'entreprise de charpente. La bande de terrain, d'une largeur moyenne de 2m, soit 250 m², n'empiétant pas sur la partie goudronnée actuelle, serait nécessaire afin de réaménager l'ancien atelier. Le conseil municipal, favorable au principe de cette vente dans la mesure où la bande de roulement actuelle n'est pas impactée, décide de lancer l'enquête publique réglementaire, où toute personne pourra consulter le registre et faire connaître son accord ou désaccord à ce projet de cession de terrain public. D'autre part, le conseil municipal souhaite profiter de cette transaction pour régler avec l'entreprise les problèmes de dégradation rapide du goudron sur le tronçon de route que l'entreprise utilise pour la traversée et le maniement d'engins, en co-finançant par exemple le bétonnage du tronçon de voie communale très sollicité, à l'occasion des futurs travaux sur l'atelier.

QUESTIONS DIVERSES :

ECOLE : l'entrevue entre l'inspecteur d'académie et une délégation de la commune (le Maire, le Conseiller Départemental et un représentant des parents) n'a laissé aucun espoir pour l'ouverture d'une 3e classe, d'autant plus que les effectifs ont baissé récemment en dessous de 60 élèves ; par contre, la porte n'est pas fermée pour l'obtention d'une aide pédagogique qui permettrait de doubler ponctuellement certains cours, solution nouvelle dans la Loire mais qui sera envisagée si nos effectifs restent trop chargés, en mutualisant ce poste avec d'autres écoles du secteur qui seraient également dans ce cas...A revoir en juin 2019 donc. Par ailleurs, le décloisonnement proposé au niveau du pays d'Urfé en regroupant tous les élèves d'une même classe dans un seul endroit pendant 1 semaine par trimestre, proposé par l'inspectrice lors d'une réunion des maires du canton fin mars, n'a pas rencontré un écho très favorable, le bénéfice escompté n'étant pas à la hauteur des difficultés d'organisation que cela entraînerait et les maires craignant également que cela ne cache un désir de regrouper au final toutes les écoles élémentaires au canton.